

## Taiwan Scholarship Program 2012-2013

### Bourses du Ministère de l'Éducation à Taiwan mises en place auprès du Service Culturel / Education du Bureau de Représentation de Taipei en France Préparation d'un diplôme universitaire de premier degré, d'un Master ou d'un doctorat dans une université taiwanaise

#### Notice de présentation

**En 2012**, le Taiwan Scholarship Program évolue.

**Deux changements notables sont à signaler :**

1. **La dotation globale par boursier augmente** mais les modalités de son attribution changent.  
Au lieu de l'allocation unique initialement servie aux boursiers, la bourse se compose désormais de deux enveloppes distinctes : une enveloppe spécifique versée à l'université d'accueil pour couvrir les frais de scolarité du boursier, d'une part, et une allocation individuelle de subsistance versée à chaque boursier, d'autre part;
2. Une **liste des universités** dans lesquelles les étudiants étrangers peuvent solliciter une admission **est désormais établie**. Cette liste précise – pour chaque établissement - les dates de réception des candidatures ainsi que les coordonnées des services d'admission des étudiants étrangers auxquels doivent être adressées les demandes d'admission.

## OFFRE DE BOURSE

Le programme de bourses universitaires de Taiwan (Taiwan Scholarship Program) sert des objectifs généraux qui sont de :

- permettre à des étudiants étrangers d'excellence de se former dans les universités taiwanaises dans un vaste choix de disciplines et de se familiariser avec l'environnement académique de Taiwan
- permettre une meilleure connaissance et une meilleure compréhension entre la population taiwanaise et les peuples du monde entier et susciter entre eux des liens d'amitié.

Au titre de l'année 2012-2013, le Ministère de l'Éducation à Taiwan offrira **5 bourses d'étude à des étudiants français** désireux de poursuivre des **études supérieures en langue chinoise (mandarin) ou en anglais - en fonction de l'offre de formation - dans une université taiwanaise** afin de préparer un diplôme universitaire de 1<sup>er</sup> niveau ( 學士學位 / équivalent bac+4 ) **ou** de s'engager dans des études de niveau recherche en vue de la préparation d'un Master ( 碩士學位 ) ou d'un PhD ( 博士學位 ).

L'offre faisant l'objet de la présente publication est destinée exclusivement à des **étudiants français**.

### Conditions financières

Chaque bourse **est constituée de deux enveloppes budgétaires distinctes :**

- une enveloppe destinée à **couvrir les frais de scolarité à hauteur de 40 000 NTD\*/semestre**.

Cette enveloppe est attribuée par le Ministère de l'Éducation directement à l'université d'accueil.

**En cas de dépassement** des frais de scolarité, le solde pourra être couvert par une prise en charge complémentaire abondée par l'université d'accueil ou laissé à la charge du boursier. Les autres frais (tels que : frais administratifs divers, frais d'assistance pour la thèse, primes d'assurance, loyers, frais de raccordement à Internet, etc) sont à la charge exclusive du boursier.

- une **allocation mensuelle de subsistance** s'élevant à :
  - **15 000 NTD\*** pour les étudiants s'engageant dans la préparation d'un diplôme universitaire de 1<sup>er</sup> niveau ( 學士學位 - équivalent à bac+4 ) ;
  - **20 000 NTD\*** pour les étudiants s'engageant dans la préparation d'un Master ( 碩士學位 ) ou d'un PhD ( 博士學位 ).

Les allocations de subsistance, sont mises en place par le Ministère de l'Éducation, auprès des universités d'accueil, qui les reversent **mensuellement et à terme échu** à leurs étudiants boursiers.

Les frais de transport – y compris vols internationaux – sont à la charge des boursiers.

(\*) Taux de change : Janv. 2012 : 1 euro  $\cong$  40NTD

### **Durée**

La durée du bénéfice de la bourse, par niveau de formation, est fixée à :

- 4 ans pour les bourses de formation générale,
- 2 ans pour les bourses de Master,
- 4 ans pour les bourses de PhD,

les renouvellements annuels étant possibles sous conditions de résultats.

**Après obtention d'un premier diplôme, la poursuite dans la préparation du diplôme de niveau supérieur sous statut de boursier est possible sans toutefois pouvoir excéder cinq années au total .**

### **Principe d'annualité**

Les bourses sont servies pour la période du **1<sup>er</sup> septembre** au **31 août de l'année suivante**.

Sauf à justifier de l'autorisation préalable du Ministère de l'Éducation à Taiwan et de l'établissement d'accueil, les boursiers n'intégrant pas leur établissement d'accueil au cours de cette période seront considérés comme renonçant à leur bourse. Aucun report sur l'année suivante ne pourra être consenti.

### **Début et fin du bénéfice de la bourse**

La bourse débute à la date d'intégration effective du boursier dans son université d'accueil.

En règle générale, elle prend fin au terme de la période pour laquelle elle a été attribuée ou à la date où le boursier obtient le diplôme pour lequel la bourse lui a été attribuée ou à une date antérieure pour cause d'abandon d'études, d'expulsion de l'établissement d'accueil, ou de suppression de la bourse.

## **CONDITIONS DE RECEVABILITE DES CANDIDATURES**

Le candidat à une bourse dans le cadre de la dotation française du *Taiwan Scholarship Program* devra satisfaire à l'ensemble des conditions suivantes :

- être de nationalité française ;
- ne pas avoir la nationalité taiwanaise, ni le statut de Chinois d'outre-mer\*, ni être ressortissant de la République Populaire de Chine, de Hong Kong ou de Macao ;
- être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme supérieur et avoir d'excellents résultats dans la formation académique en cours ou dans la dernière formation académique suivie ; être de bonne moralité et avoir un casier judiciaire vierge ;
- ne pas être déjà engagé dans une formation universitaire dans une université/un institut universitaire de Taiwan ;
- n'avoir jamais suivi, dans un établissement de formation de Taiwan, d'études de même niveau que celles pour lesquelles il envisage de postuler à une *bourse de Taiwan* ;
- ne pas relever d'un programme de cotutelle ou d'échange inter-universitaire conclu entre un établissement étranger et une université taiwanaise ;
- ne pas avoir déjà bénéficié de 5 années de *bourse de Taiwan* ;
- ne pas avoir fait l'objet dans le passé de mesure de suppression d'une bourse (Taiwan Scholarship Program ou programme des bourses de langue chinoise) ;
- ne bénéficier concurremment d'aucune autre bourse ou subvention octroyée par une autre instance gouvernementale ou une institution académique taiwanaise (à l'exclusion des éventuels compléments de bourses versés par les universités d'accueil pour couvrir les dépassements de frais de scolarité).

Il devra en outre :

- satisfaire aux conditions d'admission spécifiques des universités d'accueil taiwanaises
- entreprendre directement - avant de se porter candidat à la bourse - les démarches de demande d'admission auprès de l'université de son choix **parmi les 54 établissements figurant dans la liste annexée au présent document** et aux dates fixées par celle-ci.

*NB : Seuls les services mentionnés dans la liste annexée sont habilités à recevoir les demandes d'admission des étudiants étrangers. Le calendrier fixé par chaque établissement est impératif.*

(\*) Les candidats ayant le statut de Chinois d'outre-mer relèvent des programmes de bourses mis en place auprès de la Commission des Chinois d'outre-mer – Site Internet de référence : [www.ocac.gov.tw](http://www.ocac.gov.tw) .

## PROCEDURE DE SELECTION

En France, la sélection sera assurée par un jury composé de personnalités françaises et taiwanaises qui se réunira **courant avril** et s'attachera, à partir de l'**étude des dossiers** des candidats **et** d'un **entretien individuel** avec ceux-ci, à évaluer la qualité académique des candidats, leur motivation et la faisabilité des projets pédagogiques annoncés. Les candidats recevront la convocation aux entretiens par courriel.

### Dépôt des dossiers de candidature aux bourses

Le dossier de candidature est composé de :

- un formulaire de candidature "Taiwan Scholarship Application Form 2012-2013" ;
- une photocopie du passeport ou de la carte d'identité français ;
- une photocopie authentifiée du plus haut diplôme obtenu et des relevés de notes ;
- la copie du formulaire de demande d'inscription à l'université taiwanaise (+ preuve d'envoi) ;
- en fonction de la langue d'enseignement exigée par l'établissement d'accueil pour la formation choisie : la copie des résultats au TOCFL (ou TOP) – niveau Elémentaire (=Basic) ou au-delà – attestant d'une maîtrise suffisante de la langue chinoise **ou** la copie des résultats au TOEFL (ou autre test reconnu internationalement) attestant d'une maîtrise en langue anglaise suffisante (niveau : Intermediate ou note >75/100);
- deux lettres de recommandation signées de responsables académiques ou administratifs (proviseur – pour les élèves candidatant au sortir du baccalauréat, enseignants, directeur de département, directeur de recherche...) - sous enveloppe cachetée ;
- une lettre de motivation (en français, anglais ou chinois).

Le dossier devra être retourné **entre le 1<sup>er</sup> février et le 31 mars 2012** (date de réception) à :

*Bureau de Représentation de Taipei en France  
Service Culturel /Education (Dos. Bourses d'études)  
78 rue de l'Université  
75007 PARIS*

### **Formulaire**

Formulaire de demande de bourse universitaire : « Application form for Taiwan scholarship – 2012-2013 »  
[<cliquer ici>](#)

### **Informations complémentaires relatives aux conditions d'admission des étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement supérieur taiwanais**

*L'enseignement supérieur de Taiwan est largement ouvert aux étudiants étrangers.*

#### **Conditions d'étude**

La langue d'enseignement dans les universités de Taiwan est majoritairement le mandarin, mais dans quelques programmes dits « internationaux », l'anglais peut être utilisé. Dans les programmes de Master et PhD, certains matériaux d'enseignement et certains cours sont également en anglais.

En cours d'études, les conditions de passage d'un niveau au niveau supérieur qui s'appliquent aux étudiants étrangers sont les mêmes que celles qui s'appliquent aux étudiants locaux de sorte que, pour un étudiant étranger de langue maternelle autre que chinoise, les chances de réussite dans un projet éducatif sont meilleures s'il intègre le système éducatif au niveau du Master ou du PhD – où il y a moins de devoirs à rendre, notamment, et où les mémoires et thèses peuvent (avec l'accord des directeurs d'étude) être rédigés en anglais – que dans les niveaux inférieurs.

Les universités recrutent tôt et sont libres de leurs critères d'admission.

En termes de **niveaux**, toutefois, les conditions d'admission sont les suivantes :

- > Pour être admis à préparer une formation de base à l'université, il faut être titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaires permettant l'accès à l'enseignement supérieur – soit, pour la France : le baccalauréat ;
- > Pour être admis à préparer un master, il faut être titulaire d'un diplôme de niveau bac +3 ou bac+4 ;
- > Pour être admis à préparer un PhD, il faut au moins être titulaire d'un Master.

Dans certaines formations, les candidats pourront en outre être convoqués à un **test d'admission** (à Taiwan) préalable en mai ou juin.

## NOTIFICATION DE SELECTION - VALIDATION

Les **décisions du jury** seront communiquées individuellement à chaque candidat par courriel **avant fin avril 2012**.

Une liste de réserve sera constituée pour pallier aux éventuels désistements.

NB : Tout candidat pré-sélectionné par le jury des bourses dont l'admission à l'université pressentie serait refusée perdra son droit à bourse. Celle-ci sera alors proposée au premier candidat figurant sur la liste de réserve constituée à l'issue des sélections.

**Les universités font part de leur décision d'admission aux candidats vers la mi-juin.**

Dès réception de l'attestation d'admission envoyée par l'université, les candidats devront donc immédiatement en faire parvenir la copie au *Service Culturel / Education du Bureau de Représentation de Taipei en France* pour permettre la validation de la bourse.

## REGLEMENT DES BOURSES

Le statut de boursier implique de nombreuses obligations, outre les obligations naturelles de résultats et d'assiduité. Pour éviter toute déconvenue, il est essentiel de prendre connaissance de ces obligations AVANT de vous porter candidat à la bourse.

### Textes réglementaires de référence

**Règlement** des bourses universitaires: "An introduction to the Taiwan scholarship Program – Jan. 2011" (lien : <http://english.moe.gov.tw/ct.asp?xItem=12482&CtNode=11364&mp=1>)

**Contrat** individuel engageant les bénéficiaires d'une bourse universitaire : « Terms of agreement for the Scholarship Program of Taiwan »

BU 2012-2013

Les dates à retenir		
Date	Action	Initiateur
<b>1<sup>er</sup> Fév - 31 mars 2012</b>	Réception des dossiers de candidature	Candidat
<b>Courant avril 2012</b>	Entretien avec le jury de sélection (selon convocation à recevoir par courriel)	BRTF / Candidat
<b>Avant fin avril 2012</b>	Notification de sélection (par courriel)	BRTF
<b>30 juin 2012</b>	Date limite de réception de la copie des attestations d'admission universitaire	Candidat
<b>Fin Juin - déb.juillet 2012</b>	Réunion d'information des boursiers de la promotion 2012-2013(selon convocation à recevoir par courriel)	BRTF / Boursier
<b>Courant Juill./Août 2012</b>	Dépôt des demandes de visas	Boursier
<b>1<sup>er</sup> sept 2012 ou autre date notifiée par université</b>	Rentrée	Boursier

### Coordination /Renseignements :

**Pascale Houdard - Service Culturel / Education - Bureau de Représentation de Taipei en France - 78 rue de l'Université – 75007 Paris - Tél: 01 44 39 88 46 – Adr. électr : [edutaiwan.fr@gmail.com](mailto:edutaiwan.fr@gmail.com)**

**Site de référence : [www.edutaiwan-france.org](http://www.edutaiwan-france.org)**

Janvier 2012